



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 27 novembre 2023

APERÇU DE LA SESSION D'HIVER

Moins de bruit et d'émissions de CO₂, davantage de biodiversité

Le bruit dérange, il nuit à la santé et à l'économie. Le Conseil des États a le pouvoir de prendre des mesures efficaces et de réduire le bruit à la source dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE). Les autres thèmes importants pour les villes lors de la prochaine session d'hiver sont: la loi sur le CO₂, la biodiversité et la lutte contre les loyers élevés.

Le bruit est un problème pour les villes: dans les villes et agglomérations suisses, plus d'un million de personnes en souffrent. La cause de bruit de loin la plus importante est la circulation. Le bruit engendre des dommages sanitaires et économiques énormes: les coûts externes s'élèvent à 2,8 milliards de francs, dont 80 % sont imputables à la circulation routière.

Le problème s'accroît, car les villes et agglomérations croissent vers l'intérieur et la densité de population augmente. Pour que les villes puissent se développer tout en améliorant la qualité de vie de leurs habitant.e.s, il faut une réduction du bruit à la source. Lors de la session d'hiver, le Conseil des États aura le pouvoir d'adopter des amendements de la loi correspondants dans le cadre de la réforme de la LPE. L'Union des villes suisses demande notamment que les villes disposent de plus de marge de manœuvre pour abaisser les limitations de vitesse.

Autres revendications de l'Union des villes suisses

- **Oui à la loi sur le CO₂** (Conseil national): il y a besoin de mesures concrètes pour atteindre les objectifs climatiques. L'Union des villes suisses demande que la mise en œuvre se fasse de manière systématique: les villes sont particulièrement touchées par le changement climatique.
- **Davantage de biodiversité** (Conseil des États): l'Union des villes suisses soutient le contre-projet indirect à l'initiative biodiversité.
- **Davantage de transparence en matière de loyers de logements** (Conseil national): les personnes qui reprennent la location d'un appartement doivent se voir indiquer le montant du loyer par les locataires précédentes.

Vous pouvez télécharger l'intégralité de l'aperçu de la session ici :

- [Conseil national \[PDF\]](#)
- [Conseil des États \[PDF\]](#)

Informations complémentaires:

Martin Flügel, directeur de l'UVS: martin.fluegel@staedteverband.ch / 079 743 90 05

L'Union des villes suisses représente les intérêts et préoccupations des villes, des agglomérations et des communes urbaines. Elle constitue ainsi la voix de la Suisse urbaine, où vivent environ les trois quarts de la population suisse et où sont générés 84 % de l'activité économique de notre pays.